

CAHIER DES CHARGES

Stratégie NormHANDI'CAP

Renfort et adaptation de l'offre médico-sociale d'accompagnement
des personnes en situation de handicap

3^{ème} Appel à manifestation d'intérêt ARS / CD

Volet EURE

➤ Diagnostic départemental

Le département de l'Eure se caractérise par des taux d'équipement secteur adulte et enfant les plus bas de la région. Toutefois, ces taux restent conformes aux taux d'équipement nationaux.

Le diagnostic a été construit notamment à partir des données issues de l'observatoire Via trajectoire, des données communiquées par les MDPH/MDA, des temps de consultations avec les conseils départementaux, avec les représentants d'usagers et avec les fédérations. Les C360 ont également consultées par les directeurs départementaux de l'ARS pour partager les visions autour des besoins de territoires.

Secteur enfant

Selon les données issues de Via Trajectoire, 1 826 enfants/jeunes sont inscrits en liste d'attente des ESMS. Il est à noter une part très importante d'enfants/jeunes en attente d'accompagnement en SESSAD (1259). Les données via trajectoire ne permettent pas une visibilité précise sur les besoins de ces jeunes. La C 360 fait le même constat de fortes difficultés d'accès à l'offre type SESSAD.

La C 360 de l'Eure fait état d'un besoin d'offre en ITEP, y compris en terme de répit pour les jeunes en attente.

Les acteurs (C 360, RAPT, CRANSE) font part de besoins en accompagnement de type IME notamment au bénéfice d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme et de leur famille. Un certain nombre de situations devenant complexes en risque de rupture est identifié notamment sur le secteur du sud de l'Eure (Evreux – Saint-André).

Il est également mis en avant un besoin de renfort de solutions de répit notamment pendant les périodes de fermetures des établissements médico-sociaux.

Secteur adulte

Le territoire de l'Eure présente des difficultés d'accès aux soins, difficultés majorées pour les personnes en situation de handicap.

Les données transmises par la MDPH de l'Eure font état de 40 jeunes adultes eurois maintenus en aménagement Creton. A ce chiffre, il convient d'ajouter les jeunes eurois maintenus en aménagement Creton hors département. La MDPH de l'Eure en dénombre 24 sur un total de 64 jeunes adultes. Il est également à relever, selon les données de l'enquête, une moyenne d'âge assez basse à 20,5 ans.

L'accentuation de la préparation à l'autonomie résidentielle par le secteur enfant et la volonté des jeunes adultes de vivre pleinement leur citoyenneté en autonomie doivent amener à une diversification et une souplesse de l'offre adulte, par adaptation de l'offre existante.

Selon les données issues de Via Trajectoire, 507 personnes sont inscrites en liste d'attente ESMS adulte de l'Eure selon les orientations suivantes :

	Données SID SDO 2025	Données VT 2026
ESAT	167	81
EAM/FAM	26	37
MAS	75	47
EANM	100	56
SAMSAH	84	75
SAVS	105	139
ESRP/ESPO	77	44
UEROS		28
Total :	634	507

Il est rappelé que la fiabilité des données présentées ci-dessus, issues de l'outil Via trajectoire, est conditionnée à la bonne complétude et la mise à jour par les ESMS. L'outil a par ailleurs bénéficié d'une actualisation entraînant un changement dans la méthodologie d'extraction de données. On peut noter une évolution à la baisse par rapport aux chiffres Via trajectoire 2025. La fiabilisation des données via la mise à jour réalisée par les ESMS peut également être une partie de l'explication.

La C360 constate un besoin de renfort des réponses aux besoins des adultes présentant un TSA. Ce besoin est constaté pour l'ensemble de l'offre (EANM, EAM, MAS) mais également un besoin de diversification des modalités d'accompagnement pour permettre la mise en œuvre l'autodétermination des personnes. Ces éléments rejoignent les premiers constats issus des travaux menés sur le département dans le cadre de l'accompagnement Eurogroup.

Les usagers et leurs représentants sont porteurs d'un souhait d'une diversification des modalités d'accompagnement et notamment d'hébergement en fonction des besoins et de l'intensité du retentissement du TSA/autres TND. Une réponse plus adaptée, notamment aux jeunes adultes, pourrait leur permettre de développer les compétences d'autonomie, de définir leur mode de communication et de finaliser leur projet adulte. Ils expriment un souhait d'accès en modalités d'hébergement « accompagnés » par exemple, grâce à la mutualisation de la PCH, les accueils de jour, les possibilités d'hébergement de répit. L'hébergement de semaine leur apparaît également être une réponse plus adaptée pour certains jeunes et leurs familles que l'internat 365. Cette diversification de l'offre est la condition de l'exercice entier de l'autodétermination des jeunes adultes.

➤ Priorités départementales

- S'agissant de l'offre « enfant »

Publics prioritaires :

- TSA et autres TND avec troubles associés ;

- Enfants en situation de handicap relevant de l'aide sociale à l'enfance ;
- Troubles de la conduite et du comportement ;
- Polyhandicap.

Projets prioritaires :

- Structuration de l'accompagnement de la transition enfant/adulte par évolution des pratiques professionnelle et, le cas échéant, des organisations ;
- Solutions d'accompagnement de jour et internat type IME ;
- Offre en DITEP
- Renforcement de l'offre existante de solution 365 jours au bénéfice des enfants/jeunes présentant une double vulnérabilité ;
- Solutions d'accompagnement en milieu ordinaire de type SESSAD ;
- Solutions de répit.

Territoire prioritaire

Il n'est pas identifié de territoire prioritaire.

Une attention particulière sera portée aux projets visant la diversification de l'offre de l'ESMS pour répondre aux conditions de fonctionnement en dispositif ainsi qu'aux projets répondant aux situations d'enfants présentant un TSA ou TND, en rupture ou risque de rupture scolaire.

- S'agissant de l'offre « adulte »

Publics prioritaires :

- Jeunes adultes en situation aménagement Creton ;
- TSA et autres TND avec troubles associés ;
- Personnes handicapées vieillissantes ;
- Handicap psychique ;
- Polyhandicap.

Projets prioritaires :

*Les projets ci-dessous ciblent des opérations/opérateurs sous compétence exclusive ARS et **sous réserve de transformation à moyens constant pour la partie relevant de la compétence du département**, sous compétence partagée ARS/département ou compétence exclusive du département.*

- Création de places d'accompagnement des personnes présentant des besoins en soins quotidiens (accueil de jour, internat de semaine, internat complet MAS) ;
- Création de solutions innovantes permettant l'accompagnement d'adultes présentant notamment un TSA sévère dans un milieu de vie le plus proche possible du milieu ordinaire, par extension non importante en MAS, de type « MAS hors les murs » ;
- Création de solutions d'accompagnement en milieu ordinaire de type PCPE ou SAMSAH ;
- Création de solutions de répit ;
- Solutions en EAM.

Territoire prioritaire :

Il n'est pas défini de territoire prioritaire.

Les projets devront mettre en lumière un travail avec les proches aidants pour garantir une proposition d'organisation incluant la réponses à leurs besoins notamment en termes de répit et de guidance parentale.